EDGEPOINT

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Notre méthode

Pour nous, le succès est de générer des résultats d'investissement au sommet ou presque de notre groupe de pairs sur une période de dix ans. Nous nous efforçons de faire croître les actifs de nos investisseurs à long terme et nous croyons qu'investir de manière responsable constitue l'un des nombreux facteurs qui nous aident à atteindre cet objectif.

Nous abordons l'investissement responsable en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans notre recherche fondamentale sur une entreprise, afin de repérer les risques et les occasions potentiels liés à notre participation dans cette entreprise. Ne pas tenir compte des facteurs ESG entraverait notre capacité à faire croître les actifs de nos investisseurs à long terme, ce qui constitue notre ultime devoir fiduciaire.

Facteurs ESG dans les fonds

Les fonds d'investissement d'EdgePoint n'ont pas d'objectifs d'investissement liés aux facteurs ESG. Lors de la prise de décisions d'investissement, les facteurs liés aux ESG sont l'une des nombreuses considérations. Ils ne sont pas déterminants dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement et ne sont pris en compte que dans une mesure limitée. Nous adoptons une méthode holistique et n'utilisons pas une hiérarchie de considérations d'investissement. Par conséquent, notre méthode d'investissement n'est pas exclusive et nous n'exclurons pas un investissement potentiel d'un portefeuille uniquement sur la base d'un facteur ESG. Les fonds qui prennent en compte les facteurs ESG de cette manière sont considérés comme des « fonds à considération ESG » et non comme des « fonds ESG » ou des « fonds à stratégie ESG » tels que décrits dans l'avis 81-334 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Méthode d’investissement

La méthode d’investissement d'EdgePoint repose sur des recherches approfondies. Avant de procéder à un investissement, nous effectuons des recherches approfondies. Nous nous entretenons généralement avec les membres de l’équipe de direction de l'entreprise pour nous faire une idée de sa capacité à diriger l'entreprise. Cette réunion inclut souvent différents niveaux de gestion afin d'obtenir un aperçu de l'engagement des employés.

Nous profitons de ces occasions pour poser des questions sur les enjeux ESG. Tout au long de ce processus rigoureux, nous recherchons tout signe indiquant que des enjeux ESG pourraient avoir des répercussions importantes à long terme pour un investissement potentiel.

L'investissement responsable et la vision à long terme d'une entreprise vont de pair. Voici certains exemples de facteurs ESG que nous prenons en compte :

- Facteurs environnementaux – relatifs à l'empreinte environnementale d'une entreprise (par exemple, les émissions de carbone, l'impact sur le climat, les déchets, la prévention de la pollution, la conservation de l'eau, la restauration des sites, etc.)

- Facteurs sociaux – relatifs à l'incidence d'une entreprise sur la société (par exemple, la santé, le bien-être et la sécurité des consommateurs et des employés, la satisfaction des employés, les avantages et les salaires, le travail des enfants, etc.)
- Facteurs de gouvernance – relatifs à la gouvernance au niveau du conseil d'administration et de la direction (par exemple, la rémunération, les droits des actionnaires, la répartition du capital, la diversité des dirigeants d'entreprise, le travail forcé, etc.)

La prise en compte des facteurs ESG ne revêt pas seulement une importance éthique. Nous estimons que les facteurs ESG sont liés aux résultats financiers. En règle générale, les bonnes entreprises dotées d'équipes de gestion éthiques ont souvent une approche bien construite de la longévité de leur activité et s'engagent fermement sur les facteurs ESG dans le cadre de cette méthode. Cela est évident dans de nombreuses entreprises que nous détenons selon nous et ce processus se reflète dans leurs efforts pour accroître leur impact positif sur le plan environnemental, social et économique.

Une partie de la rémunération de l'équipe d'investissement est liée à sa contribution continue à l'intégration des facteurs ESG dans la prise de décision, ainsi qu'à sa contribution aux activités d'intendance de l'entreprise, ce qui, selon nous, est bénéfique pour les parties prenantes.

Structure de gouvernance

La Supervision et responsabilité en matière de gouvernance sont partagées au sein de l'entreprise. Le directeur général (DG) et le chef des placements (CDP) sont responsables en dernier ressort de la politique d'investissement responsable de l'entreprise et de l'approbation de toutes les associations et collaborations clés.

EdgePoint dispose d'un spécialiste ESG chargé de la surveillance ESG. Parmi les tâches de surveillance et de production de rapports du spécialiste ESG, il est responsable de l'engagement avec les sociétés du portefeuille pour suivre les progrès en matière d'ESG. Notre spécialiste ESG est en communication constante avec les membres de l'équipe d'investissement. Cette diligence continue est intégrée dans nos rapports de recherche sur les entreprises.

La mise en œuvre de l'investissement responsable concerne l'ensemble de l'entreprise, y compris les analystes en investissement, les gestionnaires de portefeuille, le CDP, le DG et l'équipe de surveillance ESG.

Tous les trimestres, le DG, le CDP, le responsable de la conformité (RDC) et les membres de l'équipe de surveillance ESG discutent des mises à jour et des progrès dans le cadre de la réunion du comité de surveillance ESG. Dans le cadre de cette réunion, nous évaluons les capacités en matière d'investissement responsable et les besoins de formation de notre équipe d'investissement.

Notre méthode d’intendance

Vote par procuration

Le vote par procuration constitue un moyen important de refléter notre point de vue sur la rémunération de la direction, la composition du conseil d'administration et la garantie d'une allocation de capital responsable. Les décisions sont prises en tenant compte des facteurs ESG mais ne sont pas déterminantes pour notre processus de vote par procuration. Nous sommes abonnées à Institutional Shareholder Services Inc. (ISS) et Glass Lewis, fournisseurs de premier plan de solutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable. Nous tirons parti de leurs services pour la recherche sur les procurations et les recommandations de vote. La décision finale est prise par l'équipe d'investissement d'EdgePoint et nos dossiers de vote par procuration sont publiés sur notre site Web.

Politique pertinente : *Vote par procuration*

Engagement direct

L'engagement constitue un élément important de notre gestion. Nous encourageons l'équipe de direction de chaque entreprise à améliorer ses politiques et procédures ESG, le cas échéant, et à fournir en temps utile des informations sur les progrès réalisés. Nous pensons que cet engagement permanent de la direction de l'entreprise est un moyen efficace de maintenir et d'améliorer la responsabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons. Si nos recherches révèlent qu'un manque d'adhésion à un ou plusieurs facteurs ESG peut avoir une incidence négative sur l'entreprise, ce qui à son tour peut éroder les perspectives d'évaluation future d'un titre donné, ces conclusions peuvent influencer notre décision d'acheter ou de continuer à détenir le titre.

Politique pertinente : *Actionnariat actif*

Participation dans l'industrie

Nous collaborons avec des organisations sectorielles telles que l'International Corporate Governance Network (ICGN), la Responsible Investment Association (RIA), l'International Emissions Trading Association (IETA) et nous sommes signataires des Principes de l'investissement responsable (PRI).

Rapports externes

En tant que signataires des PRI, nous nous sommes engagés à rendre compte des enjeux ESG sur une base annuelle dans notre rapport PRI.

Exclusions

Outre les exclusions imposées par la loi, les clients disposant de comptes distincts peuvent ne pas souhaiter investir dans des titres de sociétés ayant certains intérêts commerciaux. Les critères d'exclusion des titres sont discutés avec le client lors de l'intégration. Nos systèmes de conformité et de négociation ont été conçus pour permettre aux comptes distincts d'éviter les titres exclus.

Répartition des actifs du portefeuille

Pour générer des idées, notre méthode d'investissement est basée sur une approche fondamentale ascendante qui est appliquée de manière cohérente à chaque investissement potentiel. Cependant, en plus d'autres facteurs, nous prenons également en compte les tendances ESG à long terme dans notre répartition stratégique d'actifs afin de repérer les occasions tout en atténuant les risques.

Résultats en matière de durabilité

Nous comparons nos investissements aux objectifs de développement durable des Nations unies et déterminons les résultats les plus importants de nos investissements et de nos activités d'engagement. Lors des réunions du comité de surveillance ESG, nous discutons de la manière dont nous pouvons réduire les résultats négatifs et augmenter les résultats positifs.

Dénis de responsabilité

Communications sur les ventes

Les fonds qui prennent en considération des facteurs ESG peuvent inclure des déclarations sur la prise en compte par le fonds des facteurs ESG dans le cadre du processus d'investissement, mais ces déclarations :

i. doivent être claires sur le rôle limité que la prise en compte des facteurs ESG et/ou l'utilisation de stratégies ESG jouent dans leur processus d'investissement, y compris la pondération accordée aux facteurs ESG et l'incidence que les facteurs ESG auront sur le processus de sélection des portefeuilles; et

ii. ne sont autorisées que si ces informations sont également incluses dans le prospectus.

Rapport de la direction sur le rendement des fonds (« RDRF »)

La section relative aux résultats d'exploitation dans le rapport de gestion d'un fonds ESG peut expliquer comment la composition et les changements de composition du portefeuille d'investissement sont liés à la prise en compte par le fonds des facteurs ESG ou à l'utilisation de stratégies ESG. Il n'y a pas d'obligation de le faire étant donné la prise en compte limitée des facteurs ESG. Les informations ne doivent être fournies que si elles sont pertinentes.

Conflits d'intérêts

Nous reconnaissons que des conflits d'intérêts peuvent survenir dans le cadre de l'investissement responsable. Par exemple, nous pouvons être confrontés à des conflits d'intérêts lorsque nous nous engageons ou votons contre la direction d'une entreprise qui est également un client. Tout conflit non repéré par nos politiques est examiné par le CDP et le comité de surveillance ESG. Tout conflit important est porté à l'attention du RDC.

Révision de la politique

Annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire.

2023-08